

M^{lle} Maëlle PETITEAU
22 rue Edouard Floquet
49 000 ANGERS

A l'attention de
M. le commissaire enquêteur
BP 80011
49 020 Angers Cedex 02

Objet: Enquête publique modification n° 1 du PLU1 d'ALM.

Monsieur,
suite à notre entretien le 2 mars dernier, et en complément du courrier collectif signé avec d'autres citoyens, je tiens à vous faire part de ma désapprobation quant à la méthode utilisée par les pouvoirs publics locaux. Ceux-ci ont en effet répondu à l'appel à projet pour la construction d'une tour de 40 m de haut en proposant un terrain dont ils savaient pertinemment qu'il ne correspondait pas aux critères de base requis, sachant que le PLU1 limite à 20 mètres la hauteur de construction sur le quartier de Belle Beille. Maintenant que leur candidature a été retenue, ils s'appuient dessus pour faire modifier le PLU1, juste sur l'emplacement concerné. Il me semble que c'est une façon grossière bien qu'inavouée de détourner, voire nier, les textes et le processus démocratique selon lequel ils sont écrits, et en particulier le PLU1, puisque désormais, quand il y aura un projet de construire à plus de 20 mètres de haut, il suffira d'une modification ciblée du PLU1 pour régler à nouveau sur la limite de hauteur fixée à 20 mètres. Cette limitation n'est pas sans fondement légitime, et il n'est à mon sens pas responsable ni respectueux de la battre ainsi en brèche. Je souhaite que la tour soit construite, mais dans le respect du PLU1 tel qu'il est à ce jour, donc avec une hauteur limitée à 20 mètres au maximum.

Vous remerciant de votre attention,
Sincères salutations

Maëlle